

Compte rendu de séance

Séance du 11 mars 2026

L'an 2026 et le 11 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE Salle du haut sous la présidence de GOURDY Luc, Maire

Présents : M. GOURDY Luc, Maire, Mmes : COMBRE Nathalie, PETIT Marie-Jo, ROUDAIRE Brigitte, SALES Christine, MM : ANDANSON René, COURTEIX Anthony, DENIS Jean-Louis, ECLACHE Patrice, FLANDIN Jean, IZARD Bruno, MAZAL Jean, TOURREIX Jean-Luc

Absents : M. FAURE Richard a donné procuration à M. TOURREIX Jean-Luc
Mme BARLOT Christelle a donné procuration à Mme COMBRE Nathalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 03/03/2026

Date d'affichage : 03/03/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME le : 12/03/2026

et publication ou notification du : 12/03/2026

A été nommé(e) secrétaire : M. TOURREIX Jean-Luc

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DES BUDGETS COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT - 2026_013
AFFECTATION DE RESULTAT 2025 - BUDGET COMMUNAL - 2026_014
AFFECTATION DE RESULTAT 2025 - BUDGET CCAS - 2026_015
AFFECTATION DE RESULTAT 2025 - BUDGET ASSAINISSEMENT - 2026_016
AFFECTATION DE RESULTAT 2025 - BUDGET LOTISSEMENT - 2026_017
Projet achat de terrain - 2026_018
Adhésion de la commune de Fernoël au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Sioulet à compter du 1er janvier 2027 - 2026_019
Achat terrain - 2026_020

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DES BUDGETS COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT - réf : 2026 013

Monsieur le maire rappelle la participation de la Commune de Gelles par délibération n°2022_036 du 07/04/2022 à la mise en place de la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023 et à l'expérimentation menée par la DGFIP du Compte Financier Unique – CFU.

Durant la durée d'expérimentation, ce CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour les budgets suivants : budget principal de la COMMUNE et budgets annexes ASSAINISSEMENT, CCAS et LOTISSEMENT.

Il s'agit donc d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public :

- Il vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.
- Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.
- La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Après avoir entendu la présentation des Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2025 des budgets COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT.

Considérant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- D'approuver les Comptes Financiers Uniques des budgets COMMUNE, CCAS, ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT pour l'année 2025 tels qu'ils ont été présentés, à savoir :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 049 616,71 €

Recettes : 1 465 690,68 €

Excédent de clôture : 416 073,97 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 394 248,81 €

Recettes : 984 003,66 €

Déficit de clôture : - 410 245,15 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 361 617,10 €

Recettes : 363 402,47 €

Solde : + 1 785,37 €

Besoin de financement : 442 052,77 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement (exploitation)

Dépenses : 68 991,97 €

Recettes : 46 415,58 €

Déficit de clôture : - 22 576,39 €

Section d'investissement

Dépenses : 39 249,79 €

Recettes : 45 361,44 €

Excédent de clôture : 6 111,65 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 53 160,00 €

Recettes : 28 795,00 €

Solde : - 24 365,00 €

BUDGET CCAS :

Section de fonctionnement

Dépenses : 10 659,63 €

Recettes : 12 375,80 €

Excédent de clôture : 1 716,17 €

Section investissement

Néant

BUDGET LOTISSEMENT :

Section de fonctionnement

Dépenses : 74 944,52 €

Recettes : 93 637,34 €

Excédent de clôture : 18 692,82 €

Section d'investissement

Dépenses : 62 265,39 €

Recettes : 73 568,26 €

Excédent de clôture : 11 302,87 €

A la majorité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstentions : 1)**AFFECTATION DE RESULTAT 2025 BUDGET COMMUNAL - réf : 2026 014**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les résultats de l'exercice 2025 du budget communal.

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice : 416 073,97 €

Excédent reporté 2024 : 370 439,23 €

Excédent final : 786 513,20 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice : - 410 245,15 €

Déficit reporté 2024 : - 33 592,99 €

Déficit final : - 443 838,14 €

Reste à réaliser section d'investissement

Dépenses : 361 617,10 €

Recettes : 363 402,47 €

Solde : + 1 785,37 €

Besoin de financement : 442 052,77 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement (1068) : 442 052,77 €

Affectation de report à nouveau : R002 : 344 460,43 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**AFFECTATION DE RESULTAT 2025 BUDGET CCAS - réf : 2026 015**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les résultats de l'exercice 2025 du budget CCAS.

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice : 1 716,17 €

Excédent reporté 2024 : 2 248,04 €

Excédent final : 3 964,21 €

Section d'investissement

Néant

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Excédent reporté R002 : 3 964,21 €

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

AFFECTATION DE RESULTAT 2025 BUDGET ASSAINISSEMENT - réf : 2026_016

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les résultats de l'exercice 2025 du budget assainissement.

Section de fonctionnement (exploitation)

Résultat de l'exercice : - 22 576,39 €

Excédent reporté 2024 : 217 475,11 €

Excédent final : 194 898,72 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice : 6 111,65 €

Déficit reporté 2024 : - 12 412,79 €

Déficit final : - 6 301,14 €

Reste à réaliser section d'investissement

Dépenses : 53 160,00 €

Recettes : 28 795,00 €

Solde : - 24 365,00 €

Besoin de financement : 30 666,14 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement (exploitation) de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement (1068) : 30 666,14 €

Excédent reporté R002 : 164 232,58 €

Excédent reporté R001 : 0 €

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

AFFECTATION DE RESULTAT 2025 BUDGET LOTISSEMENT - réf : 2026_017

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les résultats de l'exercice 2025 du budget lotissement.

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 18 692,82 €

Excédent reporté 2024 : 43 078,62 €

Excédent final : 61 771,44 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice : 11 302,87 €

Excédent reporté 2024 : 22 425,56 €

Excédent final : 33 728,43 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats de 2025 de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement (1068) : 0 €

Affectation de report à nouveau : R002 : 61 771,44 €

R001 : 33 728,43 €

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

PROJET ACHAT DE TERRAIN - réf : 2026_018

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération 2026_005 du 27/01/2026 de proposition d'achat des parcelles AB245 et AB262 il est nécessaire de délibérer sur le prix proposé :

Monsieur le maire a fait une proposition d'achat des parcelles AB245 et AB262 pour une surface totale de 3 170 m² au propriétaire pour un montant de 55 000 €. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Approuve la proposition d'achat ci-dessus pour un montant de 55 000 €

2/ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants

3/ Dit que les frais de notaire seront à charge de la Commune.

4/ Dit que les montants seront prévus au budget 2026

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Adhésion de la commune de Fernoël au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Sioulet à compter du 1er janvier 2027 - réf : 2026 019

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Sioulet en date du 20 février 2026, concernant l'adhésion de la commune de Fernoël au syndicat précité, pour la compétence « eau » à compter du 1^{er} janvier 2027.

Monsieur le Maire fait également part de la délibération de la commune de Fernoël en date du 12 décembre 2025 par laquelle le Conseil Municipal de cette commune demande l'adhésion au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Sioulet pour la compétence « eau » à compter du 1^{er} janvier 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-18,

Vu la délibération de la commune de Fernoël demandant l'adhésion au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Sioulet pour la compétence « eau » à compter du 1^{er} janvier 2027,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Sioulet en date du 20 février 2026 approuvant l'adhésion de la commune de Fernoël pour la compétence « eau » à compter du 1^{er} janvier 2027, la mise à disposition des biens et des subventions transférables correspondant à cette compétence, ainsi que le transfert des éventuels emprunts rattachés à ces biens et le transfert au Syndicat des résultats de clôture du budget « eau » de cette commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter l'adhésion de la commune de Fernoël au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Sioulet à compter du 1^{er} janvier 2027 aux conditions visées dans la délibération syndicale du 20 février 2026,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Achat terrain - réf : 2026 020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2024_059 concernant l'achat d'une partie de la parcelle n°XE119 divisée depuis en 2 parcelles n°XE174 et XE175.

Afin de finaliser l'achat de la parcelle XE175 par la commune, le propriétaire souhaite avoir un droit de passage sur cette parcelle afin d'accéder à sa parcelle XE174, ce droit de passage sera de 4m de large.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Confirme l'achat par la commune de la parcelle XE175 d'une surface de 11 011 m² (issue de la division de la parcelle XE119 indiquée sur la délibération 2024_059) pour un montant de 5 000 € et que les frais de notaire seront à la charge de la commune et les frais de constitution de servitude seront à la charge du propriétaire de la parcelle XE174

2/ Donne son accord d'un droit de passage au propriétaire de la parcelle XE174 d'une largeur de 4 m

3/ Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Monsieur le Maire donne lecture de lettres de remerciement des conscrits pour la subvention donnée et du Crédit Agricole pour le prêt de la salle du Temps Libre lors de leur assemblée générale

Séance levée à : 20:52

En mairie, le 13/03/2026

Le Maire, Luc GOURDY



Le Secrétaire, Jean-Luc TOURREIX

